

Grève des débardeurs

Mais déjà, c'est dire combien une fois de plus le gouvernement central n'est peut-être pas équipé, n'a peut-être pas les outils nécessaires pour affronter les conséquences pourtant toujours prévisibles d'un conflit semblable à celui que nous vivons.

Je voudrais, en guise de conclusion, jeter un regard vers l'avenir.

Demain, il faudra dédommager les producteurs agricoles des coûts majorés que leur entraîne ce conflit. Il faudra surtout que le gouvernement à l'avenir soit prêt pour pallier de telles situations et ait déjà arrêté à l'avance des mesures à caractère permanent qui soient dignes d'un gouvernement, digne d'un leadership socio-économique que la population est en droit d'attendre.

Et, sur un autre plan, entièrement au-delà du conflit, il faudra surtout que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, définisse une fois pour toutes les relations de travail au Canada, et particulièrement, comme on l'a si bien souligné, dans le secteur public.

Il va falloir en arriver à créer un tribunal de travail où obligatoirement devront se présenter pour un accord final, sinon il leur sera imposé, les parties à un conflit intervenant dans le secteur public. Il ne s'agit pas ici de retirer le droit de grève mais d'en subordonner l'exercice au bien commun quand la grève a trop duré.

La population en a assez mais vraiment assez de cette «éternisation» des conflits en secteur public, de ces syndicalistes et aussi, et je tiens à le dire, de ces employeurs qui tiennent le public en otage.

Voilà, madame le président, quelques réflexions que j'ai voulu les plus objectives possible, réflexions qui, je l'espère, trouveront écho dans les décisions du gouvernement.

M. Yves Caron (Beauce): Madame le président, c'est avec plaisir et avec un grand intérêt que je prends part à ce débat d'urgence qui a été demandé à cause de la situation urgente, presque dramatique, qui existe depuis une dizaine de jours dans les ports de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et qui a pour effet de bloquer les approvisionnements en grains de provende, à cause d'une grève des débardeurs.

Madame le président, il ne m'est pas arrivé souvent de prendre la parole à la Chambre, et croyez-moi, ce n'est pas parce que je ne vois pas les problèmes qu'éprouve mon pays, bien au contraire, mais on a tous un peu sa philosophie personnelle, et la mienne veut, d'une part, que je croie davantage dans les actes que dans les grands discours, et, d'autre part, cette enceinte regroupe un nombre impressionnant de députés possédant une longue expérience en politique qui peuvent se permettre de savants et d'éloquents discours.

Cependant, aujourd'hui une raison m'est fournie de prendre la parole, car je ne voudrais pas que les électeurs de ma circonscription, et surtout ceux du Québec, qui ont élu une soixantaine de députés libéraux, aient l'impression qu'il n'y a que l'opposition pour défendre les intérêts des producteurs. Les députés de Joliette (M. La Salle) et de Bellechasse (M. Lambert) parlent au nom du Québec. Nous sommes quand même une soixantaine de députés libéraux du Québec, et plusieurs d'entre nous venons de circonscriptions rurales et sommes tous aussi intéressés à la question comme l'ont démontré ces jours derniers avec moi, les députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard), de Charlevoix (M. Lapointe), de Laval (M. Roy), qui sont intervenus directement à la Chambre auprès du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et qui

[M. Wagner.]

ont prouvé qu'ils désirent autant que moi qu'on en arrive à une solution rapide de ce grave problème d'approvisionnement en grains.

Madame le président, je veux d'abord dire à la Chambre que je ne suis pas contre les grèves mais comme toute personne sensée je crois qu'il y a des limites qui doivent être imposées lorsque le bien public est en danger, et présentement, madame le président, le bien public est en danger au Québec.

Une réponse m'a été envoyée par le ministre de l'Agriculture le mardi 8 avril dernier, parce que je lui disais que les éleveurs à grains de Québec étaient vides et que les producteurs s'alarmaient, et avec raison. J'ai reçu depuis ce temps, et avant d'avoir posé cette question, plusieurs télégrammes des organismes de ma circonscription qui me demandaient d'intervenir auprès du ministre, et en fin de semaine, plusieurs producteurs et de gros producteurs de lait nature et industriel, sont venus me rencontrer à mon bureau et m'ont demandé d'intervenir directement auprès du ministre et du gouvernement tout entier pour que l'on prenne le plus rapidement possible une décision qui réglerait le problème, tel qu'on le fait par exemple lorsque les approvisionnements de l'Ouest sont menacés, et ceci, soit par une loi ou autrement.

● (2310)

Le gouvernement n'est pas insensible aux problèmes des agriculteurs de l'Ouest et des consommateurs de l'Est, tel que voudraient le laisser croire les députés de l'opposition. Donnons seulement comme exemple le bill C-19 qui prévoit un double prix pour le blé produit et vendu au Canada. Ce bill est présentement au stade de la troisième lecture à la Chambre, et si l'opposition est de bonne foi comme elle le dit, pour le producteur et le consommateur, qu'elle le prouve donc en se hâtant d'appuyer ce bill qui favorisera grandement les agriculteurs de l'Ouest en général, et en particulier, les consommateurs québécois.

Madame le président, en tant que Québécois, je ressens très fortement ce qu'une telle grève peut avoir de conséquences, surtout pour l'agriculture québécoise, pour des mois à venir, et je sais qu'elle se traduira finalement par une augmentation des prix, si elle ne se règle pas immédiatement, en ce qui a trait aux produits agricoles, qui touchera tout d'abord les producteurs et ensuite tous les consommateurs du Québec. Voilà pourquoi je désire ardemment que cette situation prenne fin, et ce le plus rapidement possible.

M. André Fortin (Lotbinière): Madame le président, je crois de mon devoir d'appuyer l'initiative des députés de l'opposition dans la tenue de ce débat d'urgence pour l'approvisionnement en grains de provende de l'Est du pays, particulièrement du Québec, par l'entremise des ports actuellement fermés de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Depuis le début de ce débat ce soir, obtenu grâce à l'initiative entre autres du député de Bellechasse (M. Lambert), qui est revenu à plusieurs reprises à la charge, nous avons entendu toutes sortes de théories, d'excuses ou d'attaques, mais, madame le président, nous en sommes toujours au point et au même point qu'à 8 heures, au moment où nous avons commencé ce débat. Les moyens du Parlement devant une situation d'urgence, reconnue par les quatre partis à la Chambre, sont la tenue d'un débat d'urgence; c'est le seul moyen dont dispose l'institution qui s'appelle le Parlement pour tenter de sensibiliser le gouvernement à un sujet précis afin d'amener une solution